



Conditions Générales de Location 2010

1 - Le Locataire – Arrivée-Départ

Le locataire, signataire du contrat de réservation conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

Les locations, en générales, se font par périodes hebdomadaires du samedi au samedi suivant ou au week end. Les horaires sont les suivants : (pour toutes arrivées après 17h00 prévenir le propriétaire)

Semaine	Arrivée Samedi : 17h00	Départ Samedi suivant : 09h00
Week End	Arrivée Vendredi : 17h00	Départ Dimanche : 17h00

En cas d'arrivée après 20h00, vous pourrez prendre possession de votre logement (sans l'accueil du propriétaire ou son mandataire), celui-ci sera ouvert.

2 - Utilisation des locaux

Le locataire devra assurer le caractère paisible et calme de la location (en particulier pour les gîtes chêne et acacia qui sont des logements mitoyens) et en faire un usage conformément à la destination des lieux.

A son départ, il s'engage à rendre la location en excellent état et sans dégradation.

La location conclue entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, sauf accord du propriétaire. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

3 - Nombre de locataires

Maximum pour chaque gîte :	- grand acacia	→ 18 personnes
	- chêne	→ 10 personnes
	- acacia ou sapin	→ 8 personnes
	- épicéa ou frêne	→ 6 personnes

Toute personne supplémentaire, et sur accord du propriétaire, vous sera facturée 50,00 € pour une semaine ou 15 € pour un week-end.

Un bébé ou un enfant comptant comme une personne.

La répartition des couchages :

chambres / Gîtes	2 places 1 lit 140 cm	2 places 2 lits 90 cm	3 places 1 lit 140 + 1 lit 90	3 places 3 lits 90 cm	2 places Canapé salon
Grand Acacia	4	1	1	1	1
Chêne	2		1	1	
Acacia ou Sapin	2	1			1
Épicéa ou Frêne	1	1			1

Location de draps en option (10€/paire)

4 - Paiement et caution

Au moment de la réservation, il vous sera demandé un chèque d'acompte de 30 % du montant total de la location.

Le paiement du solde sera versé le jour de votre arrivée lors de la remise des clés.

Le locataire verse à son arrivée un dépôt de garantie en plus du solde de loyer. Le montant de ce dépôt est de 500€ ou de 1000€ (fêtes de fin d'année, percée vin jaune, repas festifs "anniversaire-mariage..."). Il sera restitué au locataire dans un délai de 15 jours à compter du départ du locataire déduction faite, par le propriétaire des montants à la charge du locataire aux fins de remise en état des lieux, réparations diverses... Le montant de ces retenues devra être dûment justifié par le propriétaire devis, factures... Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme sur justificatif fournis par le propriétaire.

SARL Gîtes des Montaigners - Isabelle BLANCHARD – 39570 VERGES – France

Tél : 03 84 48 76 90

Email : montaigners@orange.fr - <http://www.gites-montaigners.fr>

5 - Chauffage - Electricité

Nos gîtes sont équipés de deux systèmes de chauffage bois et électrique.

- L'électricité et le bois de chauffage sont compris dans le prix du séjour.

6 - Conditions d'annulation - Interruption du séjour

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à "SARL Gîtes des Montaigners - 39 570 VERGES"

En cas d'annulation de votre part moins de huit semaines avant le début de votre séjour, l'acompte versé vous sera retenu.

En cas d'annulation de votre part, moins de deux semaines avant le début de votre séjour, la totalité du séjour vous sera alors demandée.

En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

7 - Etat de lieux et inventaire

L'état de lieux et inventaire du mobilier et divers équipements seront fait en début de séjour par le locataire uniquement et en fin de séjour par le propriétaire ou son mandataire et le locataire. En cas d'impossibilité de procéder à l'inventaire lors de l'arrivée, le locataire disposera jusqu'au lendemain matin 10heures pour vérifier l'inventaire affiché et signaler au propriétaire les anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme conformes à l'inventaire et exempts de dommages à l'entrée du locataire. En cas de non-réalisation d'état des lieux de départ, en raison d'une heure de départ autre que celle prévue au contrat et incompatible avec l'emploi du temps du propriétaire, ce dernier effectuera unilatéralement l'état des lieux et l'inventaire à l'heure prévue, et renverra la caution dans la semaine suivant le départ, en l'absence de dégradation et sous réserve de bonne remise en état des lieux. Si le propriétaire constate des dégâts, il devra en informer le locataire 48 heures.

8 - Les animaux

Les animaux (chiens et chats) **sont tolérés** à l'intérieur comme à l'extérieur des logements. Toutefois, le propriétaire de l'animal veillera à ce que ce dernier n'importune pas le voisinage.

Tous les animaux devront impérativement être tenus en laisse à l'extérieur.

Chacun veillera également à ne pas laisser les besoins de son animal sur le terrain.

Les animaux ne doivent pas rester seuls dans les logements et l'accès aux chambres est strictement interdit.

Un surcoût de 15 € pour un week-end et de 50 € au-delà vous sera demandé.

9 - Nettoyage

Le ménage du gîte est compris dans le prix de votre séjour.

Attention ! Toutefois, le locataire doit laisser les locaux avec la vaisselle faite et rangée, les mobiliers et ustensiles divers à leur place initiale.

Le non respect de cette consigne entraînera systématiquement une surfacturation de 30 € qui sera retenue sur la caution.

10 - Dégradations

En cas de dégradation (vaisselle, petit électroménager, tâches sur couettes, oreillers et matelas, moquette...) la somme nécessaire au remplacement, à la réparation ou au nettoyage vous sera réclamée lors de l'état des lieux de départ ou retenue sur la caution.

Pour les dégâts plus importants (lave-vaisselle, micro-onde, four, frigo... vaisselier, canapé, literie, cabine douche...), votre assurance peut être sollicitée.

11 - Assurance

Le locataire déclare être assuré en "**responsabilité civile villégiature**" et sur demande communiquera les coordonnées de sa compagnie d'assurance au propriétaire.

SARL Gîtes des Montaigners - Isabelle BLANCHARD – 39570 VERGES – France

Tél : 03 84 48 76 90

Email : montaigners@orange.fr - <http://www.gites-montaigners.fr>